



**MISSION D'INFORMATION ET DE CONTACTS
DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE (OIF)
EN HAÏTI À L'OCCASION DU DEUXIÈME TOUR DES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLE ET
LÉGISLATIVES DU 20 MARS 2011**

Fiche synthèse

- ACTIVITÉ**
- Activité de la Section du Québec de l'APF
 - Port-au-Prince (Haïti)
 - 16 au 23 mars 2011
- PARTICIPANT**
- M. Benoit Charette, député de Deux-Montagnes et membre de la Section du Québec de l'APF.
- CONTEXTE**
- Cette mission d'information et de contacts était organisée par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) à la suite d'une demande des autorités de la République d'Haïti.
 - Le secrétariat général de l'OIF a demandé à l'APF d'identifier un parlementaire qui prendrait part à la mission.
 - La Section du Québec de l'APF représentait la région Amérique au sein de la délégation de l'OIF, qui était présidée par l'ancien ambassadeur canadien, M. Jacques Crête.
 - Comme M. Charette a participé à la mission de l'OIF organisée à l'occasion de la tenue du 1^{er} tour de ces élections le 28 novembre 2010, l'OIF a demandé à ce qu'il soit à nouveau désigné pour le 2^e tour.
- OBJECTIFS ET ENJEUX**
- Appuyer les processus de démocratisation et la consolidation de l'État de droit dans l'espace francophone par l'accompagnement des processus électoraux.
 - Contribuer, dans le respect de la souveraineté des États et dans le cadre de la législation nationale en vigueur, à assurer la transparence et l'intégrité du processus électoral.
 - Participer à la rédaction d'un rapport rendant compte à l'OIF des conditions dans lesquelles s'est déroulée la consultation électorale.
 - Susciter une concertation avec d'autres missions d'observation internationales.
 - Positionner l'Assemblée nationale du Québec en ce qui concerne la promotion de la démocratie et le respect de l'État de droit dans les pays francophones en émergence démocratique.

COMMENTAIRES/CONCLUSIONS - Cette activité a permis de renforcer l'expertise du parlementaire québécois en matière d'observation électorale en Francophonie et a démontré aux partenaires l'importance qu'accorde l'ANQ à la consolidation de la démocratie parlementaire.

- Le député québécois a été le seul parlementaire à participer à cette mission.

COÛT	- Per diem et autres frais	225,00 \$
	- Transport	50,14 \$
	Total	275,14 \$